# Protocole de déconfinement à destination des associations musicales

**Mise à jour** : 08/06/2020 20:16

**AVERTISSEMENT**

Ce document vous est proposé par la fédération Hauts-de-France de l’Union des Fanfares de France. Il ne constitue en aucun cas un document officiel et doit systématiquement être adapté à votre situation.

## Préambule

Ce protocole sanitaire fait suite au décret n° 2020-663 du 31 mai 2020

Sa mise en œuvre est obligatoire et [la structure] peut refuser l’accès aux locaux à toute personne qui ne le respecte pas ou qui présente des risques potentiels d’infection conformément aux directives fournies par Santé Publique France.

Par ailleurs, la structure identifiera les personnes particulièrement fragiles et veillera à renforcer les mesures pour ces personnes : personnes à la santé précaire, souffrant de problèmes d’asthme, …

## Périmètre concerné

Ce protocole concerne la reprise sur la base du volontariat tant au niveau des élèves, des participants que des professeurs ou encadrants des activités suivantes :

* Activité 1
* Activité 2
* …

En revanche, les activités suivantes restent closes, en raison de l’incompatibilité de celles-ci avec le protocole sanitaire :

* Activité 1
* Activité 2
* …

## Principes généraux

En application du décret :

* Chacun est tenu de respecter les gestes barrière conformément aux signalétiques en place
* Dans tous les cas, les locaux ne peuvent contenir plus de 15 personnes
* Mise à disposition de gel hydro alcoolique à l’entrée des locaux ainsi que des lingettes jetables.
* Respect des distances de sécurité de 1,5 mètre minimum en toute circonstance
* Interdiction d’entrée dans les locaux des parents et des accompagnants
* Aération dès que possible, et de préférence en permanence, des salles
* Vidage des poubelles aussi vite et fréquemment que possible
* Le matériel est personnel. Il est interdit de toucher le matériel qui ne nous appartient pas. Crayons, gomme, papier sont donc strictement personnels. Ne porter aucun de ces éléments à la bouche.
* Les prestations extérieures sont limitées à 10 personnes
* Ne plus utiliser d’une manière générale tout appareil reposant sur du brassage d’air : sèche-mains électrique, climatisation, ventilateur, aspirateur, …

## Principes applicables aux cours instrumentaux

* Les cours sont dispensés par le professeur à un seul élève à la fois, dans la salle appropriée à l’instrument, celle-ci restant ouverte en permanence.
* Chaque cours individuel est programmé sur rendez-vous avec un battement de [X] minutes entre chaque formation pour éviter le croisement entre les élèves et permettre un temps de nettoyage
* L'élève et son professeur disposent de plus de 4m² d’espace « personnel ».
* Port du masque par le professeur, l'élève en étant dispensé
* Lavage des mains en début et en fin d’activité.
* Nettoyage des surfaces ayant été touchées par l’élève (tables, pupitres, poignées de portes ...)
* Respect des consignes spécifiques aux instruments et affichées localement (ex : interdiction de prêt de baguettes pour les percussionnistes)
* L’élève veille à déposer et à reprendre son instrument à l’endroit qui lui est indiqué

## Principes applicables aux cours de formation musicale

Le protocole s’inspire de celui en application dans les écoles élémentaires, notamment :

* La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d’au moins un mètre, ce qui implique de :
	+ Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique ;
	+ Définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre
	+ d'élèves ;
	+ Respecter une distance d’au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l’exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) ;
	+ Eviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre) ;
	+ Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage) ;
	+ Eloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe ;
	+ Limiter les déplacements dans la salle.
* Veiller à limiter les croisements dans la salle, par exemple par la mise en place d'un sens de
* circulation à l'intérieur de la salle qui peut être matérialisé au sol.
* Port du masque obligatoire dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées. Il est recommandé dans toutes les autres situations.
* Assurer l’aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les pauses et en fin de journée

## Principes applicables aux petits ensembles

* L’effectif se limite à 15 personnes
* La distance de sécurité est de 2 mètres
* Le port du masque pour le chef est obligatoire
* Partout où c’est possible des parois de plexiglas peuvent être mise en place dans les endroits sensibles (flûtes, …)
* Les percussionnistes ne changent pas de poste et ne s’échangent aucun matériel sans désinfection préalable
* Les instruments à vent prévoient une collecte des eaux par l’emploi de lingettes ou tout autre moyen de collecte, placé sous leur responsabilité, comme un gobelet contenant du désinfectant dont ils ont la charge et qu’ils reprennent, par exemple.

## NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX ET DU MATERIEL

### Avant la réouverture :

Durant tout nettoyage une attention particulière doit être faite pour éviter tout croisement du circuit propre et sale.

Pendant le nettoyage, laisser les portes ouvertes et veiller à une bonne aération des locaux.

Portez des gants, et mettre les vêtements que vous aurez porté à cette occasion au lavage à 60 degrés pendant au moins 30 minutes. Exemple : sanytol poudre mis au moment du lavage et un cycle long de 1h30 à 40 degrés

Ne pas utiliser d'aspirateur, ni de balayage à sec qui favorisent la pulvérisation des germes dans l'air.

Désinfection des sols et des surfaces. Utiliser un produit norme de virucide en NF 14476+A2 : 2019 ou de l'eau de javel diluée à 0.5% de chlore actif soit par exemple pour 1 litre de javel à 2.6% plus 4 litre d'eau.

Exemple de processus de nettoyage :

* faire un premier passage avec une serpillère mouillée sur les sols pour ramasser les poussières, un second passage avec du produit dilué dans l'eau et un troisième passage avec du produit type sanytol pur.
* Changement de serpillère à chaque étape et désinfection et lavage des serpillères à chaque lavage.
* La personne chargée du ménage portera des chaussures antidérapantes et supportant une désinfection après l'opération de nettoyage des locaux.

La tâche de ménage ne peut être confiée à un salarié si cela n'est pas inscrit dans sa grille d'activité.

Veiller au nettoyage de l’exhaustivité des éléments :

* Rideaux, vaisselle, …
* Tout objet ne pouvant subir de nettoyage régulier doit être retiré

### Au quotidien :

Chaque jour, les locaux devront être aérés au moins 15 minutes avant l'arrivée des occupants.

Un nettoyage complet devra sous la même forme que ci-dessus être réalisé.

### Dans la journée :

Les surfaces doivent être régulièrement désinfectées : pupitres, tables, chaises, toilettes, lavabo, robinets, poignées de portes, rampes, interrupteurs et idéalement entre chaque passage.

Ne pas utiliser des pulvérisateurs pour les produits car dispersion dans l'air.

Aérer régulièrement les locaux et laisser les portes ouvertes à chaque fois que cela est possible afin de laisser l'air circuler.

## LAVAGE DES MAINS

### Pour l'adulte :

* Il est recommandé d'enlever les bagues et bracelets.
* L'utilisation du gel hydro-alcoolique est une alternative au lavage des mains à l'eau tiède et au savon.
* Il dure au moins une minute, en trois temps de 20 secondes : entre les doigts et la surface palmaire de la main, le pouce et la surface dorsale de la main, le poignet vers l'avant-bras.
* Puis rincer, en commençant par les doigts et en inclinant la main pour faire couler l'eau vers coude.
* S’esuyer de préférence avec un torchon en papier à usage unique ou une serviette qui vous sera personnelle.
* Utiliser le coude ou votre torchon à usage unique pour fermer le robinet.

### Pour les enfants :

* Le gel hydroalcoolique peut-être agressif pour la peau des enfants et doit être porté hors de leur portée pour éviter tout risque d'ingestion.
* Seul le lavage des mains à l'eau tiède et au savon est préférable.
* Pour faciliter les opérations l'installation d'un distributeur de papier à usage unique et la mise en place d'une poubelle avec couvercle et pédale pour l'évacuation des papiers usagers sont préconisés. Les poubelles doivent être évacuées chaque jour et avec port de gants pour cette étape.
* Un distributeur de savon automatique limite aussi les manipulations et les risques de propagation en cas de contamination.

Une attention particulière doit être apportée quand une personne utilise les toilettes, lavage des mains avant et après le passage aux toilettes. Préconisation du nettoyage des toilettes à chaque passage.

Ce protocole :

* Est signé par le responsable juridique de la structure
* Est signé par le participant ou son représentant légal attestant de la prise de connaissance dudit protocole et de l’acceptation de ses termes

*Nous remercions pour leur précieuse contribution Alain BETRANCOURT, Isabelle DEWAGHE et Philippe ROUSSEL*